

**Bureau du 30 janvier 2006**

**Décision n° B-2006-3967**

objet : **Prestations de nettoyage divers des espaces publics et d'enlèvement de déchets situés sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : subdivisions centre-ouest (NET 1), nord (NET 4) et ouest (NET 5) - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 19 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2781 en date du 21 juin 2005, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de prestations de nettoyage des espaces publics et d'enlèvement de déchets sur le territoire de la Communauté urbaine, lot n° 1 : subdivisions centre-ouest (NET 1), nord (NET 4) et ouest (NET 5).

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 13 janvier 2006, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise ISS Environnement pour le marché à bons de commande, d'une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Les montants minimum et maximum du lot n° 1 sont :

- montant annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC,
- montant annuel maximum de 580 000 € HT, soit 693 680 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour les prestations de nettoyage des espaces publics et d'enlèvement des déchets situés sur le territoire de la Communauté urbaine, lot n° 1 : subdivisions centre-ouest (NET 1), nord (NET 4) et ouest (NET 5), et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise ISS Environnement pour :

- un montant annuel minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC,
- un montant annuel maximum de 580 000 € HT, soit 693 680 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2006 et suivants - centre budgétaire 5 830 :

- compte 611 218 - fonction 813 - centre de gestion 5 830,
- compte 611 218 - fonction 813 - centre de gestion 583 100,
- compte 611 218 - fonction 813 - centre de gestion 583 400,
- compte 611 218 - fonction 813 - centre de gestion 583 500,
- compte 611 214 - fonction 813 - centre de gestion 5 830,
- compte 611 214 - fonction 813 - centre de gestion 583 100,

- compte 611 214 - fonction 813 - centre de gestion 583 400,  
- compte 611 214 - fonction 813 - centre de gestion 583 500.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,